



1



Ordre du jour



- Bilan des actions 2018 :
 - présentation par le CEN Allier de l'étude agropastorale sur les prairies humides de Chossières, projet de Contrat et Chartes
 - E1,
 - cartographie des habitats et rendus,
 - communication
- Programme d'animation du DOCOB en 2019
- Questions diverses : autres projets sur le site Natura 2000 (Montoncel, CT Besbre)






2

Bilan des actions 2018

- Etude agropastorale des prairies humides de Chossières
Futur contrat Natura 2000
Présentation par le CEN Allier



3

Bilan des actions 2018

- Charte Natura 2000
 - Une propriétaire forestière sur plusieurs entités du siteAccord partiel de l'animateur du site,
 - Charte Communauté de commune Thiers Dore et Montagne pour la tourbière du Sapey en cours de montage pour l'ensemble des parcelles en propriété,Accord de l'animateur pour l'ensemble des parcelles
 - Relance de proposition de signature de Charte avec les propriétaires de la Tourbière du Sapey



4

Bilan des actions 2018



- Evaluation d'incidences
 - AMADA 2018
 - Randonnée moto en Montagne bourbonnaise



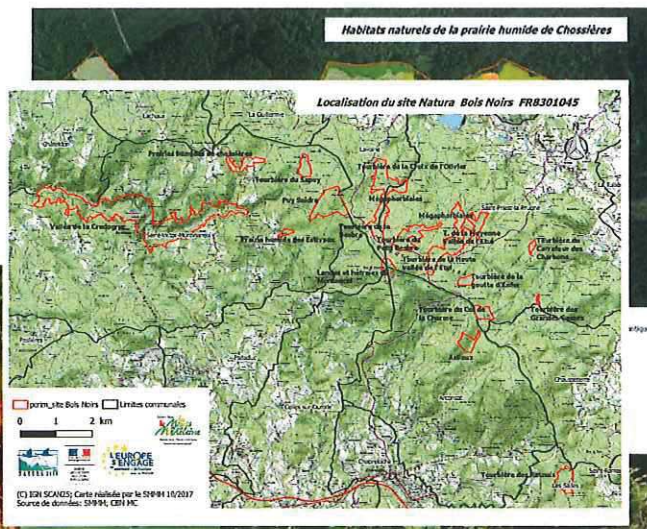
5

Bilan des actions 2018



- Cartographie des habitats et rendu final de l'Atlas cartographique

Nouvelles fiches entités et espèces
 Quelle forme de Rendu ?



6

Bilan des actions 2018

- Evaluation d'incidences
 - AMADA 2018
 - Randonnée moto en Montagne bourbonnaise



7

Bilan des actions 2018

- Communication
 - Gazette des Monts de la Madeleine



8

Autres projets sur le site



- **Sommet du Puy du Montoncel**

Une Coupe sommital a été initiée par les propriétaires forestiers dont la commune de Lavoine qui a acheté des parcelles

Pour Natura 2000, une opportunité à saisir de restaurer les Landes montagnardes à gentianes ?

Toujours en cours un projet d'un ENS interdépartemental par le SMMM (2 Départements favorable déjà)

- **Contrat territorial Besbre amont**

Une animation grand public au bord de l'Etui pour sensibiliser à la préservation de la qualité des eaux et des milieux naturels des zones de sources - Fin du contrat en déc.2018



9

Programme d'animation en 2019



- **Contrats et Chartes NATURA 2000**

–Poursuite de la construction d'un Contrat de restauration des prairies de Chossières

– Chartes : nouvelles demandes

- **Évaluation d'incidences**

–Rando motorisée et

- **Études et suivis**

–Suivi des habitats

–Poursuite du plan de gestion pastorale - Chossières (contrat natura 2000)



10





Etude 2018-2019 de faisabilité foncière et pastorale



Prairies humides de Chossières





Evolution défavorable aux milieux ouverts et humides sur ce complexe prairial de près de 20ha (déprise pastorale, enrésinement ...)

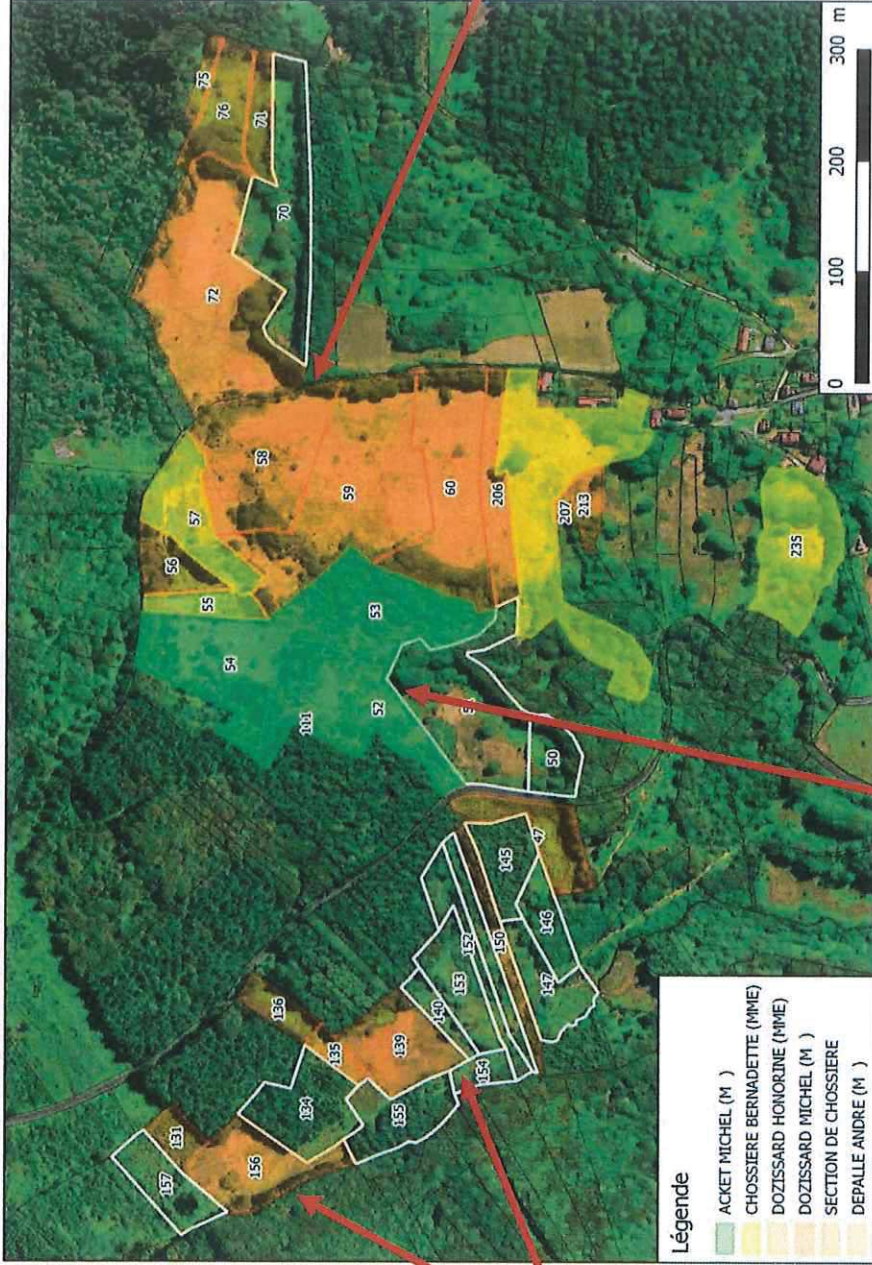




Animation foncière auprès des principaux propriétaires fonciers, dans la perspective de constituer un ensemble cohérent d'intervention (conventions de mise à disposition à titre temporaire et précaire, prêts à usage ...)



Rencontre le 10 octobre 2018 – Accord de principe pour un retour pastoral sur secteur en déprise



Rencontre le 11 juin 2018 – Accord de principe pour un complément pastoral

Contacts téléphoniques les 07 août et 05 septembre 2018 – Refus d'un appui pastoral





**Identification et rencontres d'éleveurs locaux
potentiellement intéressés pour un complément
pastoral extensif**



**Rencontre de Monsieur PONS de PALLADUC le 10 octobre 2018
et accord de principe pour un pâturage Aubrac sur les deux
zones-cibles**

- **Installation en cours en GAEC suite à mise en pension de troupeaux**
- **Lots en pâture au proche lieu-dit « La Gerbaudie »**

**Rencontre de Jean-Christophe GUELON de PALLADUC le 19
octobre 2018 et accord de principe pour un pâturage bovin lait
Holstein et équin Comtois BIO sur les deux zones-cibles**

- **Présent sur Chossières chez un autre propriétaire mitoyen**





Prise en charge des travaux de clôture et d'un éventuel broyage localisé préalable en l'absence de garanties agricoles



Montage et mise en œuvre d'un contrat Natura 2000

- Porteur unique bénéficiant d'une maîtrise foncière ou d'usage
- Délais administratifs d'instruction et d'engagement
- Retrait temporaire des parcelles à la PAC le temps du Contrat, puis déclaration par le nouvel éleveur en l'absence de MAEC mobilisables



Réalisation des travaux par le CEN Allier ou un autre prestataire

- Pistes de financement

